

## Comité syndical du 9 décembre 2021

### Exercice 2022 – Débat d’Orientation Budgétaire

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

---

La loi relative à l’administration territoriale de la République dite ATR de 1992 a imposé la tenue d’un débat d’orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Le budget primitif 2022 du Conservatoire de Lyon sera soumis pour adoption à l’assemblée délibérante le 17 janvier 2022.

La loi du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (NOTRe) a précisé les dispositions relatives au débat d’orientation budgétaire. Celui-ci fait l’objet d’un rapport transmis au préfet et mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Ce rapport doit comporter

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d’évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d’investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

Les orientations susvisées doivent permettre d’évaluer l’évolution prévisionnelle du niveau d’épargne à la fin de l’exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les établissements publics de coopération de plus de 10 000 habitants ou comportant au moins une commune de 3500 habitants et plus, le rapport comporte également les informations relatives

- à la structure des effectifs
- aux dépenses de personnel.

Après une présentation des éléments marquant de l’année 2021 et une anticipation sur les résultats du compte administratif 2021, une seconde partie présentera les hypothèses budgétaires pour 2022. Des éléments d’information sur les effectifs seront donnés dans la troisième partie de ce document.

#### I - RETOUR SUR L’ANNEE 2021

##### A. L’impact du contexte sanitaire

Depuis la rentrée de septembre 2021, élèves et étudiant.es sont accueillis exclusivement en présentiel au sein des différents sites du Conservatoire, que ce soit au siège de Fourvière ou dans les différentes antennes décentralisées.

La programmation de la saison publique et diffusion des travaux d’élèves a repris son cours, et les spectacles accueillent leurs publics dans le respect des exigences sanitaires.

Des ajustements persistent et se renforcent actuellement sur certains enseignements, notamment collectifs, afin de respecter les mesures de prévention et d’éviter la propagation du virus, toutes les mesures sanitaires mises en œuvre depuis la réouverture de mai 2020 restant de mise. A celles-ci s’ajoute le passe sanitaire exigé auprès des publics extérieurs (en sont exclus les élèves, étudiant.es et la plus grande part des personnels).

Sur la première partie de l'année 2021, le contexte sanitaire a fortement impacté les missions et prestations de l'établissement. Nombre d'enseignements ont été momentanément suspendus ou assurés en visio-conférence.

La programmation de la saison publique a été quasi intégralement suspendue ; toutefois des représentations ont pu se tenir devant public dès le mois de mai.

Est présenté ci-dessous le cycle de l'année scolaire 2020 – 2021 impacté par les différentes mesures relatives à l'enseignement en fonction des cursus, des âges et des disciplines. Les pratiques collectives ont particulièrement été impactées durant toute la période.

Périodes	Aïco et cycle découvertes	1er Cycle-2ème Cycle-2ème cycle personnalisé-cursus Accomp musiques actuelles Mineurs	1er Cycle-2ème Cycle-2ème cycle personnalisé cursus Accomp musiques actuelles Majeurs	3ème cycle personnalisé et cycle d'enseignement d'initiation Mineurs	3ème cycle personnalisé et cycle d'enseignement d'initiation Majeurs	Licences	Parcours préparatoire à l'enseignement supérieur	Classes à horaires aménagés musique danse (primaire, collège, lycée)
21/09/20 au 17/10/20	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel
19/10/20 au 31/10/20	Vacances							
02/11/20 au 09/11/20	Enseignement à distance	Enseignement à distance	Enseignement à distance	Enseignement à distance	Enseignement à distance	Enseignement à distance	Enseignement à distance	Présentiel
09/11/20 au 15/12/20				Présentiel			Présentiel	
16/12/20 au 19/12/20 couvre-feu à 20h	Présentiel	Présentiel						
21/12/20 au 02/01/21	Vacances							
Depuis le 04/01/21 04/01 au 16/01 couvre-feu à 20h 18/01 au 23/01 couvre-feu à 18h Depuis 25/01 dérogation au couvre-feu	Présentiel	Présentiel	Enseignement à distance	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel
18/02/21 au 06/04/21	Présentiel (sauf danse)	Présentiel (sauf danse)						
du 06/04/21 au 20/05/21	Enseignement à distance	Enseignement à distance						
Du 20/05/21 au 25/06/21	Présentiel	Présentiel	Présentiel (sauf danse)					

Ce contexte a naturellement eu un impact négatif sur les enseignements malgré les efforts d'adaptation continus mis en œuvre par l'équipe pédagogique. A l'instar des élèves de l'enseignement général, certains de nos élèves ont décroché, perdu un temps leur motivation et quelques-uns n'ont pas renouvelé leur inscription pour l'année scolaire 2021 – 2022. Pour tenir compte de cette dégradation du service rendu, le comité syndical a décidé en mars 2021 le remboursement partiel des droits d'inscription perçus au titre de l'année 2020/2021.

En revanche, les écoles primaires et maternelles sont restées accessibles aux intervenants en milieu scolaire du conservatoire lesquels ont pu poursuivre leur mission d'éducation artistique et culturelle auprès des enfants et aux côtés des équipes pédagogiques de l'éducation nationale.

## **B. Le renouvellement d'une partie de la direction et le rééquilibrage fonctionnel du comité de direction.**

Il avait été décidé au printemps 2021 de la création d'une direction des ressources humaines, distincte de la direction de l'administration et des finances. Le recrutement d'une direction des ressources humaines, membre de plein droit du comité de direction, s'est donc opéré dans la foulée. Mme Maréva Boissel a été recrutée en tant que directrice des ressources humaines par intérim, elle a pris ses fonctions en juillet.

Un nouveau directeur du développement culturel, M. Ludovic Vernu, succédant à Mme Cécile Richard, a été recruté et est entré en fonction à la fin du mois d'août, avec une mission renforcée sur les outils de communication, et l'élaboration d'une saison publique, ouverte sur toute la métropole lyonnaise, célébrant les 150 ans du Conservatoire jusqu'à la fin de l'année 2022.

A la rentrée scolaire de septembre 2021, un nouveau directeur général a été recruté. M. Géry Moutier succède ainsi à M. Alain Jacquon lequel avait fait valoir ses droits à la retraite. Géry Moutier a pris ses fonctions le 11 octobre dernier. Entre le départ d'Alain Jacquon et l'arrivée du nouveau directeur

général, l'intérim des fonctions de direction générale a été assuré par Didier Lebastard, conseiller aux études musicales et directeur adjoint.

Les premières semaines de l'entrée en fonction de Géry Moutier sur cette fin d'année ont été majoritairement consacrées à un état des lieux administratif, pédagogique et artistique, à une évaluation du fonctionnement général de l'établissement, et à une première phase d'échanges approfondis avec les différents acteurs et partenaires du Conservatoire.

L'année 2022 sera prioritairement consacrée à l'élaboration du nouveau projet pour l'établissement conduit avec toutes les équipes du Conservatoire, un projet d'établissement tout d'abord fonctionnel puis pédagogique et artistique. Conjointement un schéma directeur de travaux et de pilotage en maîtrise d'ouvrage est à l'étude.

Un travail d'évaluation est initié en interne afin d'articuler un budget pluriannuel au futur projet d'établissement ainsi qu'à une planification d'objectifs et de moyens. D'autres propositions seront faites en début d'année 2022, notamment concernant une évolution l'organigramme général et la refonte de la dynamique de travail entre certaines instances de l'établissement.

## II -- PREMIERES ESTIMATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### A. Les dépenses de fonctionnement

#### 1. Les charges à caractère général

Comparé à l'exercice 2020, les charges à caractère général auront peu ou prou retrouvé un niveau d'exécution normale. L'activité la plus impactée a été les représentations des élèves et étudiant.es durant le premier semestre 2021. De ce fait, ces crédits en dépenses n'ont pas été consommés.

En revanche, les dépenses ont été maintenues pour faire face à la crise sanitaire et appliquer les mesures de prévention (produits, équipements, prestation d'accueil et de gardiennage).

#### 2. Les charges de personnel

Comme les charges à caractère général, la consommation de la masse salariale tend à recouvrer sa tendance habituelle.

Au cours de cette année 2021, les jurys d'examen et de concours se sont tenus majoritairement en présentiel.

Des mesures sociales ont été déployées au cours de l'année. Il s'agit principalement d'accompagner la réforme du régime indemnitaire avec la mise en place du RIFSEEP pour les personnels des filières administrative et technique, et de la mise en place d'une prime informatique pour le personnel pédagogique s'inspirant de celle en vigueur à l'éducation nationale.

Les effectifs sont stabilisés à un niveau égal à ceux des exercices précédents. Toutefois le conservatoire subit un effet mécanique de hausse de la masse salariale du fait du vieillissement de sa population.

#### 3. Les autres charges

Dans le cadre de la compensation tarifaire au bénéfice des publics, 260.000 € ont été inscrits au chapitre 65 à l'occasion des décisions modificatives. Finalement les demandes de compensation formulées ont été inférieures aux prévisions : l'atterrissage serait légèrement supérieur à 75 000 €.

### B. Les recettes de fonctionnement

#### 1. Stabilité des dotations et participations

Les dotations statutaires des deux collectivités membres sont conformes aux montants inscrits au budget primitif 2021. Elles n'ont pas évolué par rapport à l'exercice 2020.

La subvention de fonctionnement du ministre de la culture est également restée au même niveau qu'en 2020, soit 260 000 euros

#### 2. Les recettes propres

Le comité syndical avait décidé de maintenir les tarifs des droits d'inscription à l'identique de ceux de l'année scolaire 2019-2020. Cette décision était justifiée par la prise en compte de la crise économique.

Suite à la dégradation des enseignements tout au long de l'année 2020/2021, ces droits ont été partiellement compensés. Le niveau de réalisation de ces recettes n'atteindra donc pas les montants inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 70 et cette baisse aura un impact sur le résultat.

A cela s'ajoute l'érosion des effectifs constatés depuis deux ans ( -6,4% en 2020, -2,4% à la rentrée 2021).

Des informations plus précises sur les effectifs et leur répartition par discipline, par niveau etc. seront apportées au comité syndical lors de la production du rapport d'activité 2021.

### 3. Les autres recettes

Concernant les autres recettes de fonctionnement, il est à noter trois produits exceptionnels sur cet exercice, représentant près de 275 000 €:

- des remboursements de salaires à hauteur de 160 000 €, dans le cadre du contrat d'assurances garantissant le syndicat mixte contre les risques accidents du travail et maladies professionnelles, suite à la reconnaissance de maladies professionnelles d'agents du conservatoire, avec un rappel sur 2019 et 2020. Ces remboursements ont été totalement soldés au cours de cet exercice.
- la recette perçue sur jugement de mise en débet du précédent trésorier municipal, à hauteur de près de 35.500 €
- le solde de la reprise sur provisions, faisant suite au litige des classes à horaires aménagés, soit 80.000 €.

Il s'agit là de recettes exceptionnelles qui ne se retrouveront pas dans le budget 2022.

## C. La section d'investissement

Les dépenses de l'exercice se sont élevées au total à 277 846 € dont environ 185 000 € consacrés au renouvellement du parc instrumental.

Les recettes de la section d'investissement, sont constituées des dotations aux amortissements (241 797 €), d'une subvention d'équipement de la Métropole de Lyon (65 810 €) et du fonds de compensation de la TVA (26 011 €).

L'exercice 2021 s'achève donc avec un solde positif de près de 48 000 euros

Avec la reprise du solde d'exécution antérieur de 566 764 € le résultat prévisionnel de la section d'investissement est estimé à 614 535 €, somme qui pourra pour partie venir compléter l'enveloppe d'investissement destinée au conservatoire figurant dans le PPI de la Ville

## D. Atterrissage 2021

Les premières estimations du compte administratif 2021 font apparaître les résultats suivants.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	333 618,14 €	11 591 930,80 €
Dépenses	285 846,29 €	11 686 673,15 €
Résultat 2021	47 771,85 €	- 94 742,35 €
Résultats antérieurs reportés	566 763,61 €	775 278,55 €
Résultats cumulés	614 535,46 €	680 536,20 €

Le résultat prévisionnel de fonctionnement serait de l'ordre de -94 742,35 €.

Avec le report des excédents antérieurs qui s'élèvent à 775 278,35 €, le résultat prévisionnel cumulé serait de 680 536,20 € en fonctionnement.

Ces résultats sont toutefois susceptibles d'évoluer d'ici l'arrêt définitif des comptes, notamment grâce à la perception des droits d'inscription des élèves et étudiants de l'année 2021 – 2022 encore en cours.

### III- LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2022

#### A) Le contexte 2022

L'année civile 2022 sera une année déterminante pour le Conservatoire de Lyon :

- célébration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement : tout au long de l'année et jusqu'en décembre des manifestations se tiendront au siège et surtout hors les murs, en vue de valoriser les activités et l'histoire du Conservatoire, et d'impulser une dynamique culturelle ouverte à tous les publics de la métropole lyonnaise.
- élaboration du nouveau projet d'établissement 2022 – 2026, soumis à adoption de l'assemblée délibérante en cours d'année,
- déclinaison de ce projet d'établissement dans le cadre du plan de mandat municipal et métropolitain (révision de charte de coopération culturelle ; schéma directeur métropolitain de l'enseignement artistique ; développement de l'éducation artistique et culturelle, ...),
- poursuite de la reprise des activités pédagogiques et de diffusion, dans un cadre de crise sanitaire régulée.

Le budget primitif 2022 devra prendre en compte également

- la poursuite du dialogue social,
- dans le cadre du projet d'établissement, la réflexion sur l'évolution de l'organisation et des ressources,
- la définition d'une stratégie de communication et la mise en œuvre de moyens adaptés,
- la définition d'un schéma directeur des travaux afin d'optimiser l'affectation de l'enveloppe de 4,5 M€ inscrite dans son PPI par la Ville, propriétaire des locaux occupés par le conservatoire

#### B) Section de fonctionnement

##### 1. Des recettes de fonctionnement en baisse de 2,83% de BP à BP

##### Les dotations et participations

Un nouveau protocole financier a été négocié pour la période 2022-2024 avec les collectivités membres. La Ville de Lyon a décidé une baisse de 5,5% de sa dotation statutaire qui passerait ainsi de 7 426 996 € à 7 018 512 €.

En revanche, le financement de l'intervention en milieu scolaire augmente de près de 12%. L'enveloppe passe à 1 000 000€. Le volume d'heures hebdomadaires d'intervention dans les écoles lyonnaises pourra ainsi retrouver son niveau de 2019/2020.

La dotation statutaire de la Métropole reste stable

La subvention de fonctionnement de l'Etat sera reconduite à l'identique, soit 260 000 €

##### Les recettes propres

Les droits d'inscription sont proposés au même niveau que celui du budget primitif 2021.

Parmi les autres recettes propres, certes marginales en termes de volume financier, les mises à disposition de locaux sont en baisse par défaut de disponibilité.

##### Les autres recettes

Les autres recettes sont budgétées à leur niveau minimum moyen, 136 800 € car elles sont composées pour l'essentiel de recettes exceptionnelles : remboursement de sinistres, produits des dons et legs, subventions exceptionnelles, assurance du personnel.

Ces recettes par définition aléatoires sont régularisées par des décisions modificatives pour permettre de financer les dépenses non récurrentes correspondantes.

## 2. Des dépenses de fonctionnement en hausse de 3,58% de BP à BP

### Les charges de personnel

Le syndicat mixte va poursuivre les efforts de maîtrise de la masse salariale mis en œuvre de façon rigoureuse depuis plusieurs années et continuer notamment à réexaminer systématiquement les besoins de l'établissement à l'occasion des vacances de postes ou des départs en retraite.

L'augmentation du chapitre 012 dans son ensemble est contenue à + 1,54 % dans les premières projections, mais à moins de 1% pour les seuls emplois permanents, à périmètre constant.

### Les charges à caractère général

Au vu des propositions des services, les charges à caractères général affichent une progression de 42,92 % de BP à BP (seulement un peu plus de 17% par rapport au total voté BP + DM) avant les arbitrages budgétaires.

L'établissement doit en effet faire face notamment à l'augmentation des dépenses d'énergie et à la progression du coût des contrats de maintenance et des contrats d'assurances, ces dépenses constituant les plus gros postes du chapitre 011 avec les travaux de réparation et d'entretien des bâtiments.

Au-delà de ces charges récurrentes, des enveloppes ont été prévues pour assurer le rayonnement de l'établissement (célébration du 150<sup>ème</sup> anniversaire, outils et moyens de communication) et pour la mise en œuvre du projet d'établissement et des projets d'action culturelle.

La dotation aux amortissements a été ajustée avec l'actualisation permanente des biens en cours d'amortissement.

## **C) Section d'investissement**

### 1. Les recettes

Les recettes d'investissement majoritairement constituées de la dotation aux amortissements devraient être fixées comme suit :

- Dotation aux amortissements : 245.000 €
- Subvention d'investissement : 30.000 €
- Dotations et fonds divers : 15.000 €

### 2. Les dépenses

Le budget d'investissement 2022 finance principalement :

- le déploiement d'un outil informatique efficient.
- le renouvellement continu du parc instrumental et de matériel audio-visuel
- des améliorations et études relatives au bâtiment, en lien avec le propriétaire
- des acquisitions mobilières,
- le renouvellement et l'amélioration du parc automobile

Les dépenses devraient s'élever comme suit :

- immobilisations incorporelles : 60 000 €
- immobilisations corporelles : 227 000 €
- opérations d'ordre : 3 000 €

## **D) Projection budgétaire 2022**

Au vu des éléments précédents, les premières esquisses du budget primitif 2022 présentent un déséquilibre de la section de fonctionnement.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
		BP 2021	Propositions des services avant arbitrage BP2022
chapitre 011	Charges à caractère général	619 230,87 €	884 978,00 €
chapitre 012	Charges de personnel	10 566 195,13 €	10 728 683,00 €
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	89 600,00 €	82 900,00 €
chapitre 67	Charges exceptionnelles	26 000,00 €	18 000,00 €
chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 000,00 €	245 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>11 546 026,00 €</b>	<b>11 959 561,00 €</b>
chapitre 013	Atténuations de charges	84 000,00 €	104 400,00 €
chapitre 70	Produits des services	1 095 090,00 €	1 081 080,00 €
chapitre 74	Dotations, subventions	10 299 732,00 €	9 998 419,00 €
chapitre 75	Autres produits de gestion courante	- €	
chapitre 77	Produits exceptionnels	45 000,00 €	32 200,00 €
chapitre 78	Reprises sur amortissements et provisions	19 204,00 €	
chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>11 546 026,00 €</b>	<b>11 219 099,00 €</b>
résultat provisoire			<b>- 740 462,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
		BP 2021	BP2022
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	3 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	70 000,00 €	60 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	253 000,00 €	227 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>326 000,00 €</b>	<b>290 000,00 €</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 000,00 €	245 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00 €	15 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	66 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>326 000,00 €</b>	<b>290 000,00 €</b>

Le budget sera ajusté avec le report d'inscription d'une partie des dépenses de fonctionnement dans la première décision modificative, au moment de l'affectation du résultat.

A ce stade de l'élaboration du budget, ce résultat, qui sera de l'ordre de 680 000 € on l'a vu, est encore insuffisant pour atteindre l'équilibre.

### **E) Des marges de manœuvre très limitées**

L'effet de ciseaux entre la progression régulière des charges fixes de l'établissement et l'évolution moins favorable de ses recettes s'est accentué au cours des derniers exercices.

Dans la projection présentée au paragraphe précédent, la baisse de la dotation de la Ville est absorbée par la consommation de l'intégralité des résultats cumulés en 2022.

Le syndicat mixte risque de se trouver dès 2023 en difficulté. Il ne disposera plus alors d'aucune « réserve » pour faire face à des dépenses imprévues ou réglementaires (une augmentation de cotisation ou de point d'indice par exemple).

Du fait du poids des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement et de l'inertie de la masse salariale constituée essentiellement d'agents titulaires, la baisse de ces dépenses ne peut se prévoir que sur du long terme.

L'autre levier d'action que constituerait l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement est également très limité :

- diversification des sources de recettes : mécénat, subventions sur projet, ...
- augmentation de la subvention de fonctionnement de l'Etat.

Celle-ci n'a pas évolué depuis 2016. L'offre d'un nouveau cursus préparatoire à l'enseignement supérieur depuis 2019 justifierait une augmentation de ce soutien financier puisque ce dispositif est soumis à un agrément du ministère de la culture.

- augmentation des droits d'inscription et autres produits des services stables depuis deux exercices. Il est possible d'envisager une refonte des grilles tarifaires ou un rattrapage du niveau de l'inflation mais cela paraît difficile tant que le retour à une offre de service non dégradée reste incertain.

Cette situation budgétaire appelle de la part du syndicat mixte et de ses services non seulement une extrême rigueur de gestion mais aussi, à l'aube d'un nouveau projet d'établissement, une réflexion plus globale sur la priorisation des missions du conservatoire, la restructuration de son offre pédagogique et de son fonctionnement et l'évolution de ses ressources.

#### **IV – STRUCTURE DES EFFECTIFS**

Au 02 décembre 2020, le syndicat mixte comptait 291 agents dont 197 agents titulaires, et 49 agents contractuels.

##### Effectif selon le sexe et le statut

Sur 197 agents titulaires : 84 hommes et 113 femmes

Sur 49 contractuels : 20 hommes et 29 femmes



Répartition par catégorie d'emplois, par filière, par titulaire – non-titulaire

**TITULAIRES**

<b>Grades</b> <b>Cadres d'emplois</b> <b>FILIERES</b>	<b>Total</b>
---	--------------

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

Administrateur hors classe	1
<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>1</b>

Attaché hors classe	1
Attaché principal	1
Attaché	2
<b>ATTACHES</b>	<b>4</b>

Rédacteur principal de 1ère classe	2
Rédacteur	3
<b>REDACTEURS</b>	<b>5</b>

Adjoint administratif principal de 1ère classe	9
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4
Adjoint administratif	2
Adjoint administratif stagiaire	1
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>16</b>

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>26</b>
-------------------------------	-----------

**FILIERE TECHNIQUE**

Ingénieur	1
<b>INGENIEURS</b>	<b>1</b>

Technicien	1
<b>TECHNICIENS</b>	<b>1</b>

Agent de maîtrise	1
<b>AGENTS DE MAITRISE</b>	<b>1</b>

Adjoint technique principal de 1ère classe	3
Adjoint technique principal de 2ème classe	7
Adjoint technique	3
<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>	<b>13</b>

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>16</b>
--------------------------	-----------

## FILIERE CULTURELLE

Bibliothécaire	1
<b>BIBLIOTHECAIRES</b>	<b>1</b>

Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	1
<b>DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	<b>1</b>

Professeur d'enseignement artistique hors classe	15
Professeur d'enseignement artistique classe normale	53
Professeur d'enseignement artistique stagiaire	3
<b>PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	<b>71</b>

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	68
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	13
<b>ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	<b>81</b>

Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1
<b>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</b>	<b>1</b>

<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>155</b>
---------------------------	------------

<b>TOTAL</b>	<b>197</b>
--------------	------------

<b><u>NON TITULAIRES</u></b>	<b>Total</b>
<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	

### FILIERE ADMINISTRATIVE

Adjoint administratifs	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>1</b>

### FILIERE TECHNIQUE

Adjoint techniques	2
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>2</b>

### FILIERE CULTURELLE

Professeurs d'enseignement artistique	5
Assistants d'enseignement artistique	41
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>46</b>

<b>TOTAL</b>	<b>49</b>
--------------	-----------